

Hopfenweg 21  
PF/CP 5775  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

Conférence de presse du 30 juin 2016 /discours

## Oui à AVSplus: pour qu'il reste davantage pour vivre

**Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, est membre de l'alliance pour une AVS forte. A juste titre : les rentes AVS peinent toujours plus à suivre l'évolution des salaires. Elles stagnent et le danger est grand qu'en raison de l'indice mixte elles baissent même en 2017. Les rentiers et rentières doivent dès lors financer avec leur rente des coûts de vie en nette augmentation.**

---

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse

---

Dans le cadre de la prévoyance vieillesse 2020, les rentes de la prévoyance professionnelle font l'objet d'une pression supplémentaire via la baisse du taux de conversion. Si les rentes de la prévoyance vieillesse baissent, il faut absolument une compensation du côté de l'AVS. La votation sur l'initiative AVSplus arrive ainsi à point nommé. L'augmentation des rentes AVS de 10 pourcent est la manière la meilleure, la plus sociale et la plus économe de compenser cette perte de rente.

Une autre raison de dire oui le 25 septembre et de renforcer ainsi l'AVS tient au fait que pour environ deux tiers des retraité-e-s l'AVS représente la source de revenus principale à la retraite. C'est particulièrement le cas pour les femmes ; et pour plus d'un tiers d'entre elles, l'AVS représente même l'unique source de revenus. L'AVS verse tant pour les femmes que pour les hommes des rentes de même niveau car le travail à temps partiel et le travail effectué bénévolement au sein de la famille est pris en compte (bonifications éducatives). Une augmentation des rentes AVS garantit ainsi que les femmes soient mieux assurées.

Les rentes AVS ont augmenté par le biais de l'indice mixte de 21 pourcent depuis 1996. L'indice mixte se base pour moitié sur l'indice des prix à la consommation et pour moitié sur l'évolution salariale. Il faut ajouter à cet égard que les rentes peinent à suivre l'évolution salariale pas seulement pour cette raison. En effet, dans l'indice des prix à la consommation, on ne tient pas compte des primes d'assurance-maladie, qui ont augmenté depuis 1996 dans l'assurance de base de 148 pourcent. Une rente identique entraîne donc plus de dépenses. C'est justement pour les bas revenus que les coûts sont proportionnellement plus élevés en raison de primes fixées par personne. La réduction des primes ne les atténue qu'en partie car les coûts de la santé, qui représentent en moyenne 15.6 pourcent dans l'indice des prix à la consommation, chargent davantage le budget des personnes âgées (en moyenne 6100 francs pour une personne de 40 ans contre 9800 francs pour une personne à la retraite).

En 2017 aussi les coûts des caisses maladie augmenteront à nouveau et les loyers pèsent lourdement dans le budget des seniors. Aujourd'hui, un retraité doit dépenser pour le loyer d'un appartement de deux pièces et les primes de la caisse-maladie presque 70 pourcent de sa rente maximale de vieillesse. Il y a 40 ans, c'était encore sous la barre des 50 pourcent. Les coûts des soins à domicile augmentent aussi : de 84 pourcent depuis 1996. Les personnes âgées peuvent aussi de moins en moins recevoir l'aide et la prise en charge de leurs enfants et il faut utiliser les économies pour les coûts des soins.

Avec l'initiative AVSplus, on sera désormais plus près d'atteindre le but constitutionnel de la poursuite d'un niveau de vie approprié. En outre, de nombreux rentiers et rentières avec un deuxième pilier attendent depuis des années une compensation du renchérissement.

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse, 079 287 04 93, wuethrich@travailsuisse.ch